

DE LA REDDITION DE COMPTE À L'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE :
ANALYSE DE RAPPORTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CANADIENS

par

Elisabeth Poirier-Garneau

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de
l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, décembre 2009

IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE

DE LA REDDITION DE COMPTE À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : ANALYSE DE RAPPORTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CANADIENS

Elisabeth Poirier-Garneau

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Gérard Denoual

Université de Sherbrooke

Décembre 2009

Mots clés : développement durable, performance environnementale, parties prenantes, *Global Reporting Initiative*, reddition de compte, rapport de développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.

Dans le contexte actuel de mondialisation, les citoyens deviennent de plus en plus conscients de la dégradation environnementale causée par l'exploitation des ressources. Face à la pression grandissante des parties prenantes envers les compagnies, la publication d'un rapport de développement durable est un moyen privilégié pour rendre compte sur la performance de l'entreprise. Or, il y a lieu de se questionner sur la capacité des rapports de développement durable à présenter l'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise. L'objectif de cet essai est de recommander des méthodes permettant d'inclure la notion d'amélioration de la performance environnementale dans les rapports de développement durable. À cette fin, une analyse des rapports de plusieurs entreprises canadiennes est réalisée. Cette analyse permet d'identifier des moyens permettant d'inclure cette notion d'amélioration dans un rapport. Toutefois, cela nécessite l'implication et la volonté de l'entreprise. La collaboration de la GRI pour incorporer certaines de ces méthodes dans les lignes directrices de développement durable permettrait d'assurer une meilleure communication de la performance environnementale des entreprises.

SOMMAIRE

Le développement durable est une des solutions visant à minimiser les effets des activités anthropiques sur l'environnement et la société. Dans le monde des affaires, le développement durable peut être appliqué grâce à des stratégies corporatives qui répondent aux attentes des parties prenantes tout en permettant de minimiser les impacts négatifs sur la société et l'environnement. Des chercheurs ont déterminé que les parties prenantes ont des attentes diversifiées envers les compagnies. Par ailleurs, toutes s'intéressent à une entreprise transparente et responsable dans ses activités. La publication d'un rapport de développement durable est un moyen privilégié permettant de rendre compte aux parties prenantes tout en faisant preuve de transparence.

Il existe plusieurs méthodes de reddition de compte. La *Global Reporting Initiative* (GRI) est une organisation offrant une de ces méthodes, qui sera analysée dans cet essai. Les lignes directrices de la GRI, reconnues internationalement, servent de guide pour les rapports de plusieurs compagnies. La publication d'un rapport permet de rendre des comptes sur la performance globale de l'entreprise, tant au niveau économique que social et environnemental. Par ailleurs, la publication d'un tel rapport ne requiert pas la démonstration d'une amélioration de cette performance.

L'objectif général de cet essai est de recommander des méthodes permettant d'inclure la notion d'amélioration de la performance environnementale dans les rapports de développement durable. À cette fin, une analyse des rapports de plusieurs entreprises canadiennes est réalisée. Cette analyse étudie la relation entre la reddition de compte et l'amélioration de la performance environnementale. Afin d'atteindre cet objectif, le profil des entreprises canadiennes adhérant aux principes de la GRI est dressé. Par la suite, le contenu de ces rapports est analysé afin de déterminer si l'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise est présentée.

Tout d'abord, toutes les entreprises ayant un siège social au Canada et ayant publié un rapport basé sur les lignes directrices de la GRI en 2008 et 2009 ont été recensées. Un total de 40 entreprises a été compilé grâce à la liste disponible sur le site de la GRI. Le profil de ces entreprises a été analysé selon cinq critères : le secteur d'activité, la taille de

l'entreprise, le niveau d'application des lignes directrices de la GRI, l'expérience dans la reddition de compte et la vérification externe du rapport.

L'analyse du profil des entreprises ayant publié un rapport de développement durable a révélé que 85 % des 40 rapports recensés ont été publiés par de grandes entreprises. De plus, une proportion importante des compagnies recensées œuvrent dans des secteurs d'activité reliés à l'extraction des ressources naturelles telles l'énergie, les ressources forestières et minières et dans le secteur des services financiers. Aucun lien n'a été déterminé entre le niveau d'application des lignes directrices de la GRI et la taille de l'entreprise ou son secteur d'activité. Les grandes entreprises ont davantage d'expérience dans la reddition de compte. Par ailleurs, les compagnies avec une plus grande expérience n'ont pas été identifiées comme publiant des rapports avec des niveaux d'application plus élevés que les entreprises débutantes dans ce domaine. Finalement, la vérification externe a été recensée dans 28 % des rapports étudiées et a été identifiée comme étant un moyen permettant d'augmenter la crédibilité d'un rapport.

Par la suite, un échantillon de huit entreprises a été sélectionné afin d'analyser le contenu des rapports. Cette sélection représente 20 % de la population des entreprises canadiennes ayant publié un rapport basé sur les lignes directrices de la GRI. Les entreprises choisies sont diversifiées, provenant d'au moins six secteurs d'activités différents. De plus, des entreprises de toutes les tailles, de tous les niveaux d'application des lignes directrices de la GRI et d'une expérience de publication allant de compagnies débutantes aux compagnies plus expérimentées y sont représentées. Des critères d'analyse du contenu des rapports ont été développés. Ceux-ci permettent de déterminer la présence des indicateurs de performance environnementale, le type de données présentées, la présence de preuves de calculs, les mesures de contrôle interne, les mesures de performance et la comparabilité entre les données. Cette analyse a pour but de vérifier si une performance environnementale réelle est présente dans les rapports d'entreprises et si on la retrouve plus fréquemment dans certains types de rapports.

L'analyse du contenu de ces huit rapports a révélé que le niveau d'application des lignes directrices de la GRI ne permet pas de déterminer la pertinence d'un rapport et sa capacité à refléter l'amélioration de la performance de la compagnie. En effet, plusieurs facteurs ont été identifiés comme pouvant potentiellement représenter l'amélioration de la

performance environnementale de la compagnie. Parmi ceux-ci, notons les éléments suivants : le nombre d'indicateurs recensés, le type de données présentées, les preuves de calculs, les mesures de contrôle interne et la comparabilité avec les données des années antérieures. Un rapport ayant un niveau d'application plus élevé qu'un autre n'a pas été identifié comme permettant d'évaluer davantage l'amélioration de la performance environnementale. Il est donc essentiel de développer des outils permettant aux entreprises de faciliter la publication de données pour démontrer leur amélioration.

Grâce à l'analyse des rapports de développement durable, il est possible d'affirmer que ces rapports permettent, dans certains cas, de rendre compte sur l'amélioration de la performance environnementale d'une compagnie. Certaines méthodes et certains outils permettant d'améliorer cette performance ont été exposés. La présentation de données quantitatives, la comparaison des performances, la divulgation de cibles à atteindre, la publication d'un plan d'action de développement durable, la présentation de méthodes de contrôle interne et la vérification externe du rapport sont des exemples de méthodes qui motivent et engagent la compagnie dans un processus d'amélioration de sa performance environnementale. L'application de ces suggestions reste entre les mains des entreprises, mais peut tout de même être initié par la GRI, qui peut imposer certaines de ces mesures dans les lignes directrices.